

— Ah ! vous m'allez, vous, lui dit-elle ; je suis bien aise de l'occasion, j'ai à vous féliciter !
... est flatté : toute louange est douce aux artistes, et le peuple est souvent le meilleur juge du naturel et de la vérité.
— Vous êtes trop indulgente ma bonne dame !
— Non, vrai, je suis enchantée de la façon soignée et délicate dont vous ramassez les bouquets et les couronnes lancés à mademoiselle D... A la bonne heure, vous savez ce que valent les fleurs !
L'artiste ne s'attendait pas à celle-là. Enfin, sa vanité déçue se remet, et il demande à sa singulière admiratrice des explications.
— Dame ! ça vous étonne que je m'intéresse tant à ces pauvres fleurs et que je vous sache gré de ne pas les mécaniser. Voilà : je suis bouquetière, et c'est à moi que mademoiselle D... commande ces bouquets et ces couronnes qu'un public enthousiaste semble lui lancer... Alors, vous comprenez, je suis contente que, grâce à vous, ma marchandise ne soit pas défrachée ; ça me fait honneur et profit !
... court encore. Malheur au premier bouquet qu'il devra ramasser !
— On écrit de Naples, 20 novembre : « Le brigandage produit toujours des incidents. Vers Cacanzaro, en Calabre, tout près du colonel des bersagliers Milon, le terrible Milon, destructeur des bandits, que l'antiquité eût poétisé comme Milon de Crotonne, tout près de lui, dis-je, les brigands viennent d'enlever le fils du principal personnage de Cacanzaro, le fils d'un baron, le jeune Vitalien Perrone. Ils exigent pour sa rançon 30,000 ducats (environ 120,000 fr.) Le baron Perrone a dû envoyer 50,000 fr. et l'on espère que cela suffira. Quant à Palma, il tient toujours la campagne et se croit un « Garibaldi » plus que jamais. Une file où il sera un honnête propriétaire ou pas de reddition. Il continue à distribuer aux paysans presque tout ce qu'il pille : de la sa force, sa longue résistance ; pour les paysans, il y a quelque chose de divin. »
— On lit dans le *Bien public* de Gand : « Une petite embarcation à voiles a chaviré hier après-midi, dans l'Escaut, à un quart de lieue de Burgh. Le batelier et son fils âgé de huit ans qui la montaient sont tombés dans l'eau ; malheureusement aucun d'eux ne savait nager. Le père cependant a pu saisir le canot renversé et s'y cramponner, mais son pauvre enfant fut emporté par le courant. Le malheureux batelier fit des efforts surhumains pour arriver jusqu'à son fils et le sauver, mais toujours sans résultat, et bientôt l'infortuné père vit son fils se noyer presque sous ses yeux. Quant à lui, il a été sauvé par un batelier venant de Rupelmonde. »
— Nous lions dans le *Commerce breton* de Saint-Malo : « Encore un de ces drames nautiques dont nos côtes armoricaines sont trop souvent le théâtre.
Ils étaient six braves pêcheurs du petit port de Kerity, embarqués le 16 octobre sur une coque de noix, baptisée du nom de *Julien*, ne jaugeant guère plus d'un tonneau.
Ils revenaient de la pêche, poussés rondement par une grosse brise. Une lame monstrueuse s'abatit sur l'embarcation et la fit chavirer. Les naufragés se cramponnèrent d'abord tant bien que mal sur le bateau resté à fleur d'eau ; mais, battus incessamment par les lames, trois d'entre eux, qui ne savaient pas nager, ne purent lutter longtemps contre la violence de la mer et, à bout de force, lâchèrent leur planche de salut, puis disparurent emportés par les flots.
Le 22, des pêcheurs retrouvaient sur la grève, à marée basse, sur la côte ouest de l'île Nona, les cadavres de ces infortunés. »
— Dans certains départements, et notamment dans l'Aube, on peut voir des facteurs ruraux montés sur des vélocipèdes à trois roues, *tricycles*, et ayant derrière leur siège une boîte *ad hoc*, pour faire tout à la fois le service des dépêches et le petit factage particulier.
Ainsi monté, le facteur se double d'un messenger, d'un colporteur, d'un commissionnaire.
Le facteur qui va en vélocipède met, à faire son service, trois heures de moins que celui qui va à pied.
Et outre, il suffit au facteur de deux ou trois mois pour payer le prix du vélocipède.
— Le rapport officiel sur les épreuves comparatives de tir qui viennent d'avoir lieu à Spandau, constate que la différence de rapidité dans toutes les armes essayées ne dépasse pas 1 ou 2 coups par minute. Les fusils à répétition (Henri Winchester) n'ont pu donner que 19 coups à la minute qu'avec une charge entière et plein réservoir. D'autre part, la complication de ce système fait douter de la possibilité de son application pratique. Il faut noter, en outre, que, sur ces 19 coups, 11 seulement ont porté. Voici, du reste, pour les différentes armes, les chiffres de la rapidité du tir par minute et des coups portés, les cartouches étant mises par la main directement.
Fusil à aiguille, 12 coups, dont 56 Ojo sur 84 ; — fusil Chassepot, 14 coups, dont 28 Ojo sur 79 et trois coups ratés ; — fusil Snider, 10 coups ; — Remington, 14 ; — Herbody, 12 ; — Wanzl, 10 ; — Werndel, 11. — On attend encore les résultats des épreuves à faire sur les fusils Carlé et Werner.
Les expériences faites sur les projectiles ont démontré la supériorité des obus prussiens de 24, et l'on espère, avec des

obus de 96 pouvoir transpercer les plaques cuirassées de 9 pouces, résultat qui n'a pu être obtenu qu'imparfaitement jusqu'à ce jour. Cette question des projectiles paraît donc désormais tranchée définitivement. (Gazette de Voss.)
— L'Angleterre est menacée d'un malheur qui, pour un grand nombre de bons Anglais, est plus terrible qu'une peste ou qu'une guerre générale : le derby qui, suivant l'usage antique et solennel, devait être couru à Epsom au mois de mai n'aura peut-être pas lieu cette année.
On sait que cette course se fait sur une vaste lande située à quelques lieues au sud de Londres. Cette lande est pour ainsi dire improductive, cependant on paie un droit de parcours, pour le passage de la piste, aux différents propriétaires dont on emprunte le champ.
Un de ces propriétaires, auquel on payait un loyer de 7,500 fr. pour un parcours de 800 mètres, — ce qui était un joli prix, — vient de vendre son domaine moyennant 500,000 fr., et le nouveau propriétaire demande que le loyer de ce petit bout de piste soit porté à 25,000, et que, de plus, on paie un pot-de-vin de 75,000 fr. Et ce qu'il y a de caractéristique dans cette demande, c'est qu'elle est faite par un homme qui doit sa fortune aux courses : un seul cheval, Salamander, lui a fait gagner, il y a deux ans, plus d'un million à Liverpool.
Devant ces exigences un peu trop dures, les Anglais reculent, non par économie, mais par dignité. Ce qui complique la question, c'est que si on ne cède pas, il faudra annuler les courses de 1869-70, car la piste étant changée, les conditions de la course ne seront plus les mêmes, si bien que cette annulation entraînera en même temps celle des paris ; or, les paris du Derby c'est une grosse affaire de beaucoup de millions. Les choses en sont là ; il sera curieux de voir qui l'emportera de la dignité ou de l'intérêt.
SCÈNE ÉMOUVANTE. — Une ménagerie des jardins de Bellevue, à Manchester, a été témoin d'une scène émouvante. Henri Scott, un des gardiens proposés à la galerie des ours, était entré dans la cage d'ours noirs pour la nettoyer. Il eut l'imprudence d'en laisser la porte ouverte, et un ours en profita pour s'échapper. En sortant de sa cage, et avant que Scott pût s'en apercevoir, l'ours trouva devant lui un petit garçon de treize à quatorze ans et fils de Scott. Il courut sur lui et lui fit la chasse jusqu'à une petite cabane où l'enfant se réfugia en prenant soin de fermer la porte.
Mais l'ours pressa sur la porte avec tant de force qu'elle vola en éclats. L'enfant dans l'asile où l'enfant s'était cru en sûreté, quand le père arriva et se jeta sur lui.
Scott n'avait, comme l'ours, que ses armes naturelles. Il essaya de le terrasser ; mais il fut lui-même renversé à terre, mordu au cou et à la poitrine. L'ours l'eût étranglé si un autre gardien n'eût entendu les cris de l'enfant et ne fût arrivé à son secours. Celui-ci s'arma d'une pioche, et d'un coup bien assésé sur le museau de la bête, l'étendit à terre. Quand il revint de cet étourdissement, il se retrouva dans sa cage.
Quant au malheureux gardien qui avait si courageusement défendu son fils, il a été transporté immédiatement à l'hôpital dans un état qui laisse peu d'espoir.
— On écrit de Naples : « Lucie G... était la plus jolie enfant de la province : une petite brunette qui promettait une éblouissante fille du Midi. Elle avait neuf ans.
Sa mère, Rose, la femme d'un garde, était sujette à des attaques d'épilepsie.
Elle succomba à une de ces attaques, du moins on le crut. Les médecins le déclarèrent. On tendit la chambre de noir et on exposa le cadavre, selon la coutume des provinces napolitaines, sur un catafalque, entre quatre cierges. La nuit, une vieille religieuse non clôturée, qu'on appelle là-bas *monaca di casa*, resta à veiller en prières auprès de la trépassée.
On avait éloigné la petite Lucie, folle de douleur. Mais, la nuit, elle trompa la vigilance de ses parents, qui la croyaient endormie, et courut à la chambre mortuaire. Elle y pénétra à pas de loup. La nonne avait cédé au sommeil. L'enfant grimpa doucement sur le catafalque, et put à son aise embrasser sa pauvre mère, dont elle inonda le visage de larmes brûlantes et silencieuses.
Que se passa-t-il ? Dieu seul le sait.
Mais le matin, quand les fossoyeurs arrivèrent pour enlever le cadavre, Rose poussa un gémissement, ouvrit les yeux, reconnut sa petite Lucie, immobile auprès d'elle, se souleva, regarda la chambre où elle était avec terreur... et comprit !...
Par bonheur, la Calabraise, fortement trempée, ne mourut pas de frayeur. On l'aida à descendre de l'estrade funéraire... Mais quand on voulut prendre l'enfant, elle ne s'y prêta pas. On la crut endormie. La pauvre petite dormait du sommeil éternel !...
Est-ce la douleur qui l'avait tuée ? Est-ce la joie d'avoir sentie sur ses lèvres le souffle de sa mère ressuscitée, de cette mère qu'elle avait réveillée par ses larmes comme la rosée fait revivre une fleur courbée par les ardeurs du jour ?
Personne ne put le dire.
La chambre resta tendue de noir. Seulement, cette fois, ce fut pour la petite Lucie.
Et les larmes de sa mère ne purent la réveiller.
— On écrit de Quilo au *Moniteur* : Les nouvelles qui nous arrivent des

différentes provinces de l'Equateur permettent d'apprécier aujourd'hui plus exactement l'étendue des ravages que le tremblement de terre occasionné dans cette contrée : elles portent à 32,000 environ le nombre des victimes. Comme je vous l'avais annoncé précédemment, c'est le 16 août, à une heure vingt minutes du matin, que la commotion s'est fait sentir. Elle s'est produite avec une violence exceptionnelle dans les parages qui avoisinent le volcan du Cotocachi ; à la première trépidation du sol, la plupart des villes de la province d'Imbabura n'étaient plus qu'un monceau de ruines.
Cette province était le centre agricole et industriel le plus riche de l'Equateur ; ses salines, ses filatures, ses plantations de coton et de cannes à sucre alimentaient un commerce d'exportation assez étendu. Aujourd'hui les usines sont anéanties, les machines ont été emportées par la crue des eaux, les bestiaux sont dispersés dans les montagnes.
M. Garcia Moreno, nommé gouverneur civil et militaire de cette malheureuse contrée, est arrivé le 24 avec des secours en vêtements et en argent. Les mesures énergiques qu'il a adoptées ont réussi à diminuer un peu les souffrances des victimes.
Les journaux de Pondichéry racontent l'histoire lamentable d'un *suttie* (sacrifice d'une veuve). Malgré tous les efforts tentés par la civilisation européenne, on n'est pas encore parvenu à détruire complètement cet usage barbare des mœurs des Indiens, mais dont les exemples deviennent de plus en plus rares.
Une femme qui venait de perdre son mari fit publier dans sa tribu qu'elle se ferait consumer sur un bûcher pour le rejoindre. Tout fut préparé pour la cérémonie qui devait s'accomplir dans un district éloigné des possessions anglaises, afin qu'aucun obstacle ne fut suscité de la part des Européens.
Quand l'heure du sacrifice sonna, la victime monta avec courage sur le bûcher qui était entouré des parents et des amis de la veuve. Une foule immense d'Hindous assistait avec une anxieuse curiosité à ce drame horrible. Un des plus jeunes assistants alluma le bûcher, et les flammes s'élevèrent en pétillant, enveloppant la malheureuse.
Mais lorsque le feu atteignit la veuve vouée à la mort, la douleur vainquit la volonté de la victime, et instinctivement elle s'échappa du bûcher et s'élança dans la foule pour échapper à la mort. Mais les Hindous étaient désolés de l'interruption de la cérémonie ; ils croyaient, d'ailleurs, dans leur superstition que l'inaccomplissement du vœu serait une cause de terribles malheurs pour eux ; ils formèrent, en conséquence, un cercle infranchissable autour de la victime, et l'engagèrent par observations et menaces, à remonter sur le bûcher.
La veuve obéit ; elle s'élança dans le feu ; mais voici le bûcher qui s'écroule, et la femme, à demi consumée, roule à terre ; on voit dans cette nouvelle interruption la volonté des diéux, et toute la foule se disperse consternée.
Quand l'autorité anglaise fut instruite de l'événement, il était trop tard pour intervenir utilement. Cependant le rajah de Radjpoutana, homme jeune et intelligent, partisan de la civilisation européenne, a prononcé la peine de la dégradation sur le district où cette monstruosité a été commise, et a condamné les principaux coupables à dix ans d'emprisonnement.
Nous extrayons l'anecdote suivante d'un livre que M. Chamfleury vient de publier sous ce titre : *Les chats* :
« On pourrait citer de nombreux exemples de chats qui, emmenés dans de nouveaux domiciles, revinrent malgré l'éloignement à l'ancien logis, guidés par un flair aussi subtil que celui du chien.
« Un curé de campagne fut un jour élevé en grade et appelé à diriger les âmes d'une petite ville voisine, à cinq lieues de l'ancienne paroisse.
« Son intérieur se composait jusque-là d'une vieille servante, d'un corbeau et d'un chat, trois êtres qui animaient la maison. Le chat était quelque peu volatile ; le corbeau, taquin, sans cesse le picotait de son bec ; la vieille servante criait après l'un, après l'autre, et le curé s'intéressait aux disputes de ce petit monde.
« Le lendemain de l'emmenagement à la ville, le chat disparut. Avec une sorte d'inquiétude le corbeau sautilla dans tous les coins de la cour, cherchant son compagnon. Quant à la vieille servante, elle semblait regretter qu'aucun morceau de viande ne lui fût enlevé par le chat, et le curé craignait que cette tristesse, tournant contre lui, ne lui fit subir l'avalanche de récriminations habituellement réservées à l'animal.
« Quelques jours après, un des anciens paroissiens du curé vint lui rendre visite et lui demanda si c'était à dessein qu'il avait laissé son chat au village.
« On le voyait miauler aux portes du presbytère ; certainement le paysan l'eût rapporté à son maître s'il n'avait cru qu'on voulait s'en débarrasser.
« Maître et servante ayant protesté vivement contre cette accusation d'abandon, le chat fut ramené pour la plus grande joie ; mais l'animal disparut une seconde fois, sans s'inquiéter des sentiments qu'il inspirait.
« De nouveau, le curé fut averti que son successeur était troublé par les gémissements du chat qui, sinistre, errait près du jardin et affectait d'offrir une désoignée silhouette sur les murs du presbytère qu'il ne voulait pas abandonner.

« Une seconde fois l'animal fut ramené à la ville dans une misère affreuse. Depuis huit jours il était parti : depuis huit jours il semblait ne pas avoir mangé. Ses os se complaient sous sa robe sans lustre ; l'animal faisait piteuse figure.
« La vieille servante alors abusa de soins et de prévenances pour le matou ; elle lui offrait de gros lopins de viande et laissait la porte du garde-manger ouverte comme par mégarde, flattant ainsi les instincts de l'animal.
« Une si grosse cuisine ne put enchaîner le chat. L'ancien foyer lui portait au cœur ; il portait aux murs du précédent presbytère l'attachement des personnes âgées qui ne survivent pas à une expropriation.
« On apprit que l'entêté animal, plat comme une latte, poussait de lamentables miaulements qui fatiguaient tout le village ; même il était à craindre qu'un paysan ne lui envoyât un coup de fusil pour en débarrasser le canton.
« La vieille servante, malgré l'ingratitude du matou, conservait pour lui une vive affection ; dans son bon sens, elle trouva un remède désagréable, mais qui, suivant elle, devait faire paraître la nouvelle cure un lieu de délice pour le chat.
« S'étant emparé de l'animal, un homme l'introduisit dans un sac et trempa sac et chat dans une mare, après quoi, le matou fut ramené à ses maîtres dans un état d'extrême irritation ; mais là se terminèrent ses escapades.
« Cet instinct particulier qui ramène les chats au foyer, malgré les dangers, a été appliqué en Belgique à un pari où furent engagés de grosses sommes.
« Il est d'un mode chez les Flamands de faire courir des pigeons et de baser des paris sur l'oiseau qui, le premier, revient à un but déterminé.
« Or, un paysan paria que douze pigeons, transportés à huit lieues de distance, ne seraient pas rentrés à leur colombier avant que son chat, lâché au même endroit, n'eût regagné son logis.
« Le chat à la vue courte ; il aime la vie sédentaire ; s'il buissonne, c'est dans un endroit sec ou semé d'un vert gazon ; l'eau et la boue lui déplaisent ; tout homme lui inspire une profonde terreur.
« Le pigeon, planant dans les airs, échappe à ces dangers. Voler au loin appartient à la nature : la mort seule l'empêche de revenir à son colombier.
« On se moqua d'autant plus du paysan que, dans le parcours décidé, un pont séparait deux rives, et qu'il semblait impossible que le flair du chat ne fût mis en défaut par cet obstacle.
« Le chat triompha de ses douze adversaires, revint au logis avant les pigeons, et rapporta une grosse somme d'argent à son maître. — Chamfleury. »

26 novembre. — Valérie Vanleupen, 24 ans, directeur de filature, rue des Champs, Joséphine Marisalle, 31 ans, née nagéro, au Tilleul. J.-B. Davain, 33 ans, infirmier, à l'hôpital. *M. de la Cour*

EMPRUNT
DE LA
VILLE DE LILLE
DE 1868

Divisé en 16,953 Obligations
de 500 fr. chacune

Ces Obligations sont remboursables au pair de 500 francs en 30 années au moyen de 60 tirages au sort semestriels ; elles sont productives d'un intérêt de 4 1/2 p. c. Les coupons semestriels, de 11 fr. 25 chacun, sont payables sans déduction d'impôt, le 2 Janvier de chaque année et le 1er Janvier de chaque année. Le premier coupon est à l'échéance du 1er Juillet 1869.

Les tirages au sort auront lieu publiquement à Lille, le 15 Juin et le 15 Décembre de chaque année. Les listes des Tirages seront publiées et déposées dans les Mairies de tous les chefs-lieux de Préfecture et de Sous-Préfecture de l'Empire. Les Obligations sorties seront rattachées au coupon d'intérêt échéant le 1er Janvier et le 2 Janvier qui suivront chaque Tirage.

Le premier Tirage aura lieu le 1er Juin et le premier remboursement le 1er Juillet 1869.

Les intérêts cesseront de courir en faveur des Obligations sorties à dater du jour fixé pour leur remboursement.

Le paiement des Coupons et des Tirages sortis se fera à LILLE, à PARIS, à BRUXELLES et à FRANCFORT-S/M.

Ces Obligations sont émises par **SOUS-CRIPTION PUBLIQUE** au prix de fr. 487 50, payable comme suit :

- Fr. 50 en souscrivant.
- » 37 50 à la répartition,
- » 400 du 26 au 31 décembre 1868,

ou plus tôt, au choix des Souscripteurs, avec bonification des intérêts en leur faveur à 4 1/2 p. c. l'an.

Le dernier versement de 400 francs pourra être retardé jusqu'au 1er Décembre 1869 ; moyennant bonification d'intérêt par le porteur à raison de 5 p. c. l'an. Passé cette date, les titres en souffrance pourront être vendus aux risques et périls des retardataires, sans autre mise à demeure, et de nouveaux titres pourront être émis sous les mêmes numéros.

La Souscription est ouverte les **Lundi 30 Novembre, Mardi 1er Décembre et Mercredi 2 Décembre** :

A LILLE, à la Société de Crédit Industriel et de Dépôts du Nord, rue des Jardins, 11 ; à ROUBAIX, 26, rue du Papey.

Le relevé des demandes sera fait par journée. Aussi longtemps que l'emprunt ne sera pas couvert, les quantités souscrites dans une journée seront définitivement acquises aux Souscripteurs ; lorsque les Souscriptions dépasseront la quantité d'Obligations restées disponibles, la Souscription sera close et les demandes de la dernière journée seront réduites proportionnellement.

Lille, le 23 Novembre 1868.
Le Maire de Lille
Chevalier de la Légion d'honneur
GRESPEL-TILLOY.

COURS DES HUILES du 30 novembre.

HUILES	GRAINES	TOTAL
Colza	71 25	15 50 16 50
— épur. q.	24 25 27 50	14 50 15 50
— rousse.	32 25 37 25	14 50 15 50
Cheminée.	18 25 21 25	15 25 16 25
Canline.	15 25 15 50	12 50 14 25
Lin gr. p.	28 50 31 50	28 50 29 50
Lin gr. e.	26 25 30 25	25 25 27 25

COURS DE LA BOURSE
Du 1er Décembre 1868

Cours de ce jour	Cours précédent
3 1/2 p. c.	71 55 — 3/2 71 55
4 1/2 p. c.	101 55 — 4/2 101 55

FLIPO - MEURISSE,
Rue de la Fosse-aux-Chènes,
VERRE A VITRES
Gros et Détaillé.
Aux conditions des Verriers.
8326

Taches de rousseur !
Hâte, couperose, masque de grossesse, d'artres, boutons, feux au visage, etc. fait disparaître sans brûler la peau. Efface les rides et arrête instantanément la marche des années. Le flacon 5 f. Eau anti-pelliculaire de Bayle, le flacon 6 f. Pommade anti-pelliculaire de Bayle, le pot 5 f. Infaillibles pour détruire les pellicules, arrêter instantanément la chute des cheveux et les empêcher de blanchir. — Bayle, pharmacien, 64, rue Basse du Rempart, Paris.
Dépôt chez M. VERBRUGGE, dentiste, rue du Grand Chemin, 27, Roubaix.